

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2019/40 DU 11 OCTOBRE 2019

Portant sur la suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 7 h/hebdomadaire et création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 9 h/hebdomadaire.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 11 Octobre 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 03/10/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David.

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal, de l'augmentation des besoins de la commune concernant la surveillance des enfants. Elle propose donc au Conseil Municipal d'augmenter les heures de travail de l'adjoint technique 2^{ème} classe chargée de la surveillance cantine et de l'entretien des divers bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, sous réserve de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion :

- la suppression du poste catégorie C d'adjoint technique 2^{ème} classe à 7 heures hebdomadaire,
- la création d'un poste catégorie C d'adjoint technique 2^{ème} classe à 9 heures hebdomadaire. Cet agent sera chargé de la surveillance des enfants à la cantine et à la pause méridienne, de la surveillance des enfants selon les besoins et en accord avec l'institutrice pendant les heures scolaires, du ménage des divers bâtiments communaux. L'agent pourra effectuer des heures complémentaires, ne pouvant excéder les 35 heures par semaine, qui seront rémunérées sur la base du traitement habituel.
- fixe la rémunération à l'indice Brut 354 Majoré 330
- charge Madame Le Maire à effectuer la déclaration de création de poste auprès du centre de gestion et de nommer l'agent sur ce poste sous forme contractuel, à compter du 01/01/2020.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :
Et Affichage du :